



Mairie de Villargondran

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 30 janvier 2024

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, retardé, ROSSI Romain, SALLIERE Michel.

ABSENTE excusée : JAUDOIN Carine.

Secrétaire de séance : ROSSI Romain

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2024

1 - approbation du compte rendu du 12/12/2023

Pas de remarques

Vote : 13 pour

2- emplois saisonnier et emplois jeunes

Comme les années précédentes, pour pallier à l'accroissement d'activité durant la saison estivale et aide au service technique, notamment à l'entretien du plan d'eau et des espaces verts, il y a lieu d'avoir recours à des emplois saisonniers pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois.

Arrivée de Philippe ROSSAT à 18 h12.

De même pour juillet et août, il est proposé d'employer les jeunes nés en 2006 et 2007. Inscription en Mairie avec disponibilités. La période d'emploi reste d'1 semaine, et pour 2 années.

Il est proposé de lancer un appel à candidature pour l'emploi saisonnier. Un 2^{ème} poste pourra être ouvert suivant l'indisponibilité d'un agent.

Vote : 14 pour

3 – emplois de remplacement d'agents, délibération annuelle

Afin de pallier à l'absence des agents durant l'année (maladie ou congés), il y a lieu de prendre une délibération annuelle afin de ne pas convoquer le conseil en urgence et ainsi pourvoir aux remplacements rapidement.

Vote : 14 pour

4 – prime du pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice des agents publics

Cette prime a été instituée à destination des agents publics. Elle est facultative, soumise à délibération et est constituée d'un montant forfaitaire dégressif de 800 à 300 € bruts pour les agents percevant une rémunération mensuelle brute inférieure à 3250 € et suivant les tranches de revenus.

Les rémunérations prises en compte sont celles perçues entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Les agents de la commune sont tous bénéficiaires de cette prime, qui correspond à un versement unique.

L'avis du Centre de Gestion a été requis et le comité social territorial l'a validée le 14 décembre.

Total environ 4514 € en appliquant le taux maximum.

Vote : 13 pour, 1 abstention

5 – modification du RIFSEEP

Le RIFSEEP a été créé pour tous les corps d'emploi des agents afin d'harmoniser le régime indemnitaire des 3 fonctions publiques.

Monsieur le Maire donne les explications sur les primes pouvant être octroyées et leur montant maximum.

Un débat est engagé sur ce point.

Il y a lieu de rajouter le cadre des adjoints territoriaux du patrimoine et de mettre à jour le cadre d'emploi des services techniques.

L'avis du Centre de Gestion a également été requis avec validation en date du 14 décembre.

Vote : 14 pour

6 – Centre de Gestion : convention adhésion au service de médecine préventive

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre et doit être renouvelée pour une adhésion 2024-2029.

Elle permet la prise en charge des visites de la médecine du travail et le suivi de chaque agent.

Le taux de cotisation additionnelle applicable aux collectivités s'établit à 0.42 % de la masse salariale.

Vote : 14 pour

7 – régularisation foncière commune / LAVARDA Roger

Suite à un bornage effectué par le propriétaire, il s'avère que la rue des Barricades empiète sur les parcelles privées de l'intéressé.

Pour les parcelles G 1818 et G 1927 de 125 m² appartenant à LAVARDA Christophe, un accord a été trouvé et elles seront échangées avec la parcelle communale G 532 de 93 m².

Pour la parcelle G 1819 de 20 m², il est proposé de l'acheter au prix de 10 € le m², soit 200 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Vote : 14 pour

8 – stade de football, dossier, demande de subvention

Contexte :

Le bassin de ST JEAN DE MAURIENNE dispose de 7 terrains engazonnés pour la pratique du football et du rugby.

Impacté par les aménagements ferroviaires, les terrains sont directement impactés :

Le stade de foot d'entraînement de notre commune n'existe plus et sera transformé en plateforme de stockage.

Un terrain de rugby de ST JEAN doit être déplacé.

Les 2 terrains de foot de ST JEAN en gazon naturel seront détruits momentanément pour la construction des entrées françaises.

La préservation ou le remplacement de ces terrains devient un enjeu pour le territoire.

Les 3 communes de ST JEAN DE MAURIENNE, ST JULIEN MONTDENIS et VILLARGONDRAN décident de mutualiser les équipements et présentent un programme d'investissement.

Pour notre commune, le projet est d'homologuer le terrain et de l'aménager en synthétique.

Les travaux sont estimés à 1 032 400 € HT. En tenant compte des subventions accordées à hauteur de 75 %, il resterait à la charge de la commune environ 260 000 €.

Un déclassement d'un chemin communal au milieu du terrain est nécessaire ainsi que la régularisation foncière de quelques parcelles.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

Vote : 14 pour

9 – demandes de subvention

Amicale Cœur de Maurienne

Demande d'une aide pour participer au 70^{ème} anniversaire de l'amicale qui aura lieu le 9 novembre 2024. 8 adhérents pour notre commune.

Après discussion, il est décidé de voter une subvention de 500 €.

Vote : 14 pour

Football club de Villargondran

Demande d'une aide pour participer au 50^{ème} anniversaire du club qui aura lieu le 15 juin 2024.

Il est décidé la prise en charge de la location du chapiteau.

Vérifier le montant de la subvention versée en 2014 pour le 40^{ème} anniversaire. Et compléter en conséquence.

Vote : 14 pour

13 – compte - rendus des commissions

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

Carnaval : 17 février

Fête des voisins : 18 mai

Finances : Gilles DURUISSEAU

Remerciements pour les mots de soutien reçus à l'occasion du décès de son frère.

La 1^{ère} réunion pour la préparation des budgets se fera dès la semaine prochaine.

Demande pour l'achat de grands écrans pour les pc des secrétaires, voir avec le prestataire informatique.

Travaux : Georges RICCIO

La route de l'Amoudon est terminée.

Le portail d'accès au city a été réparé et remis en place par l'entreprise DI SANTE.

La réfection de l'appartement de la salle des fêtes est en cours par les services techniques. Voir avec un électricien pour la mise aux normes.

Remarques apportées par SOLEUS suite au contrôle des jeux à la zone Antoine Borile, à l'école, au city stade.

Problème d'alarme incendie à la salle polyvalente, engager les démarches pour l'asservissement de la sono qui en est à l'origine, en attendant la présence d'un SSI suffit. Un contrôle a lieu la semaine prochaine.

Communication, jeunes : Hélène BOIS

Préparation du carnaval avec la commission jeunes.

Bibliothèque : une exposition sera mise en place dès le 10 février par photo passion, et retracera les différents carnivals.

14 – informations et questions diverses

Cette année, nous fêterons le 80ème anniversaire de la Libération de Villargondran et de St Jean de Maurienne, les commémorations se dérouleront dans les communes (St Julien Montdenis, Montricher Albanne, Hermillon Pontamafrey Le Chatel, et Villargondran) entre le 24 août et le 2 septembre. Des expositions se dérouleront au musée Rosine Perrier et au grand salon à St Jean. Les écoles seront associées.

Rencontre ce jour avec TELT pour les déblais à traiter et à évacuer aux Anciennes Resses et avec le groupe VINCI pour échanger sur le phasage et la préparation des travaux.

Des appareils pour mesures du bruit seront installés au plan d'eau et à la salle polyvalente.

Info : le chemin de la Balme s'est éboulé, voir avec l'ONF.

Problème de court-circuit à l'église, les horloges s'arrêtent régulièrement.

Séance levée à 20h.40